



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 2 juin 2015 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistant-greffier.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2015-340

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

Monsieur le conseiller Stéphane Lauzon déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item. Conséquemment, il se retire de la table des délibérations.

CM-2015-341

**APPELS D'OFFRES 2014 SP 005A (LOT 1) ET 2014 SP 005B (LOT 2) -
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL - DIRECTION
GÉNÉRALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE
LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 4 décembre 2014, deux appels d'offres publics concernant la construction d'un centre multifonctionnel en fonction de deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues, le 25 février 2015, pour le lot 1 (excavation, remblai et bétonnage des fondations) et que ces dernières sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues, le 11 mars 2015, pour le lot 2 (construction du bâtiment et aménagement du site) et que ces dernières sont toutes conformes :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adjuge un contrat à la firme Coffrage Alliance Ltée, 200, rue De Lierre, Laval, Québec, H7G 4Y4, pour l'exécution des travaux du lot 1 en vue de la construction d'un centre multifonctionnel pour un montant total approximatif de 8 224 161,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce lot.

De plus, ce conseil adjuge un contrat à la firme Boless, 220-15, rue Buteau, Gatineau, Québec, J8Z 1V4, pour l'exécution des travaux du lot 2 en vue de la construction d'un centre multifonctionnel pour un montant total approximatif de 50 989 999,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce lot.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------------|----------------|--|
| 18-12001-001 | 17 500 000 \$ | Construction du centre multifonctionnel |
| 06-30741-001 | 26 500 000 \$ | Travaux de construction du centre multifonctionnel |
| 05-99161 et 05 -99218 | 19 424 000 \$ | Surplus accumulé |
| Futur FDI | 11 000 000 \$ | Pro forma du PTI |

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve surplus accumulé non affecté projets A (05-99161), et à puiser, à la réserve surplus accumulé affecté projets majeurs (05-99218), la somme totale de 19 424 000 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser au pro forma du PTI, la somme de 11 000 000 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

| POUR | CONTRE |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| M ^{me} Denise Laferrière | M ^{me} Josée Lacasse |
| M. Denis Tassé | M. Mike Duggan |
| M ^{me} Sylvie Goneau | M. Richard M. Bégin |
| | M. Maxime Tremblay |
| | M. Jocelyn Blondin |
| | M ^{me} Mireille Apollon |
| | M ^{me} Louise Boudrias |
| | M. Cédric Tessier |
| | M ^{me} Myriam Nadeau |
| | M. Gilles Carpentier |
| | M. Jean Lessard |
| | M. Marc Carrière |
| | M. Martin Lajeunesse |
| | M. Daniel Champagne |
| | M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin |

Monsieur le président déclare la résolution principale rejetée.

Rejetée sur division

De ce fait, les soumissions reçues pour les appels d'offres 2014 SP 005A (lot 1) et 2014 SP 005B (lot 2) sont rejetées.

Monsieur le conseiller Stéphane Lauzon reprend son siège.

CM-2015-342

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SUBVENTION AUX FINS DU PLAN DE RÉFECTION DES ARÉNAS DE PROXIMITÉ, SOUTIEN AU CLUB DE HOCKEY LES OLYMPIQUES DE GATINEAU ET MANDAT DE REDEVÉLOPPEMENT DU CENTRE ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Gatineau, lors de leur rencontre du 2 juin 2015, par la résolution numéro CM-2015-341, ont voté contre l'adjudication des contrats aux plus bas soumissionnaires visant la construction d'un centre multifonctionnel sur le boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE cette décision met un terme à la réalisation du projet de centre multifonctionnel à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un diagnostic des arénas communautaires a été fait en 2013 par la firme spécialisée en maintien d'actif PLANIFIKA, concluant que des investissements sont nécessaires de plus de 58,3 M\$ en coût direct sur 14 ans en argent 2013 (excluant les coûts des services professionnels, des contingences de construction et de design, les conditions générales des entrepreneurs, indexation des coûts, etc.) pour une remise à niveau de nos arénas de proximité (10);

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une équipe de hockey junior majeur sur le territoire de Gatineau représente une plus-value pour Gatineau notamment par son apport en visibilité, et que de ce fait, la Ville exprime sa volonté de conserver l'équipe sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue octroyer une subvention de 26,5 M \$ par le gouvernement du Québec pour la réalisation du centre multifonctionnel :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

ET RÉSOLU QUE la Ville de Gatineau fasse connaître sa volonté de participer à un projet porté par le secteur privé qui permettrait la réalisation d'un aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau, aréna dont la Ville ne sera pas propriétaire. La Ville pourrait participer notamment en louant des heures de glace ou grâce à un partenariat financier respectant les cadres légaux des échanges avec le secteur privé et les besoins municipaux.

Il est aussi résolu qu'une somme de 1,2 million par année, c'est-à-dire l'équivalent du déficit d'opération actuel du Centre Robert-Guertin, restera disponible pour appuyer un projet permettant de sauvegarder les Olympiques;

Il est aussi résolu que ce conseil mandate l'administration à proposer un plan de réfection des arénas de proximité au plus tard à l'automne 2015;

Il est aussi résolu que la Ville de Gatineau demande officiellement au gouvernement du Québec de conserver la subvention octroyée au projet du centre multifonctionnel et, à la réception du plan de réfection des arénas de proximité, de transférer cette subvention au financement de ce plan;

Il est aussi résolu que la Ville de Gatineau renouvelle le bail du club de hockey de la Ligue junior majeur du Québec, les Olympiques de Gatineau, aux conditions actuelles, et ce, jusqu'à la fin de la saison 2017-2018, moment auquel l'actuel aréna sera démoli pour permettre la vente et le redéveloppement du site actuellement connu comme le site Guertin;

Il est aussi résolu que le trésorier est autorisé à prévoir un montant de 250 000 \$ par année afin de faire face aux problèmes d'entretien, le cas échéant, pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, et ce, financé à même la réserve créée à cet effet par la résolution numéro CM-2010-1005 du 26 octobre 2010 et la résolution numéro CM-2012-396 du 8 mai 2012.

Considérant ce qui précède, le trésorier est autorisé à procéder à toutes les modifications des inscriptions budgétaires nécessaires au respect de cette résolution.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

M. Mike Duggan
M. Richard M. Bégin
M^{me} Mireille Apollon
M. Cédric Tessier
M^{me} Myriam Nadeau
M. Gilles Carpentier
M. Jean Lessard
M. Martin Lajeunesse
M. Daniel Champagne
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

CONTRE

M^{me} Josée Lacasse
M. Maxime Tremblay
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Louise Boudrias
M^{me} Denise Laferrière
M. Denis Tassé
M^{me} Sylvie Goneau
M. Stéphane Lauzon
M. Marc Carrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2015-343

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 15 h 25.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint